

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 16 Janvier 2025 à 18 H**

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 9

Procurations : 0

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Bonnetan dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Christian Raynal, vice-président.

**Date de la convocation :** 10/01/2025

**Etaient présents :** Madame Florence COLLET, Madame Marie-Hélène DARTHAIL, M. Dominique DERUE, Madame Françoise GUZMAN, M. Alain BARGUE, M. Gilbert DAMEME, Madame Maguy LASSALLE ST CHRISTAU, M. Christophe BARGUE, Madame Arlette LARGE.

**Délibération N° 01-2025**

**Approbation du PV de la séance du 24 Septembre 2024.**

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil d'Administration vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 24 Septembre 2024.

**Délibération N° 02-2025**

**Repas des Sages**

Chaque année, le C.C.A.S. organise un repas en l'honneur des aînés de la commune.

A cette occasion, le CCAS engage des dépenses, à savoir, nourriture ou traiteur, boissons, pâtisseries... ou même colis de fêtes pour les personnes n'ayant pu participer à ce repas. Monsieur le Président sollicite donc l'autorisation du Conseil pour l'engagement des dépenses liées à cette manifestation qui seront imputées à l'article 6232 du budget du CCAS.

Une participation de 30 € sera demandée aux personnes invitées de la commune.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration donne son accord.

**Délibération N° 03-2025**

**Fixation du prix du repas pour les accompagnants**

Dans la convocation, il n'a pas été prévu le cas des conjoints n'ayant pas atteint l'âge de 65 ans.

Après discussion il est proposé un prix de 30 € pour leur participation.

Le Président propose l'invitation gratuite des agents municipaux et de leurs conjoints au repas.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration donne son accord.

**Délibération N° 04-2025**

**Choix du Traiteur pour le repas des Sages**

Le Président présente 3 propositions de traiteurs, traiteur Rousseau, traiteur Deval et Convivio. Après étude des propositions de traiteurs, le choix se porte sur la proposition du traiteur Deval d'un tarif de 42 € TTC par personne avec pour menu :

Apéritifs : Punch des îles & Sangria

- Velouté de potimarron bio, lard grillé
- Mousseline de poisson frais, cocktail de fruits de mer, bisque de crevette
- Poitrine de veau braisé, gâteau de pomme de terre aux oignons confits
- Saint nectaire fermier, camembert
- Baba au rhum, crème mousseline et fruits frais
- Café et thé

A l'unanimité, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BONNETAN donne son accord.

#### **Délibération N° 05-2025**

<b>Choix de l'orchestre animation</b>
---------------------------------------

Le Président présente un devis de l'ASSO « MELI-MELO » de 650 € TTC pour une animation musicale de 12 H 30 à 17 H. (C'est le même montant que l'an dernier avec une prestation plus longue d'une demi-heure : 12H30 au lieu de 13H).

A l'unanimité, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BONNETAN donne son accord.

**Questions diverses** : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 mn.